



Déclaration sur les lycées Professionnels
CDEN du 11.10.2022

La réforme du lycée professionnel que souhaite le président Macron veut calquer le LP sur le modèle de l'apprentissage et repose sur l'augmentation du nombre de semaines de stage qui passerait de 22 à 33 semaines de stage en bac pro et de 12-14 à 18-21 semaines en CAP. Le nombre d'heures disciplinaires diminuerait donc en conséquence tout comme le nombre de PLP.

Avec une seconde peu professionnalisante depuis la précédente réforme et les « Famille des Métiers » et une année de Terminale à 50% en entreprise, la préparation au métier ne se ferait plus qu'en classe de Première, puisque l'entreprise aura à charge de les former !! Qui peut croire qu'apprendre « sur le tas » des gestes professionnels constitue une formation sérieuse à un métier ? Faire croire que l'entreprise serait formatrice est un leurre.

C'est l'abandon de toute ambition scolaire mais aussi citoyenne de la formation de nos élèves. Leur réussite à l'examen, et leurs poursuites d'études seront également compromises. Les élèves n'auront plus vraiment le choix de leur orientation, les formations proposées seront restreintes aux métiers où le patronat peine le plus à recruter et il leur sera impossible de se former à un métier qui n'existe pas localement ; leur mobilité future s'en trouvera affectée.

La réforme d'E. Macron met en jeu l'existence même du lycée professionnel public et la pérennité du statut des PLP. Son projet constitue un recul sans précédent du service public de l'Éducation.